

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 17

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 8 BIS

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Ces moyens financiers sont notamment évalués au regard des objectifs de financements publics pour les secteurs clés de la transition écologique, des moyens des opérateurs publics pour la transition écologique, et des objectifs de réduction de dépenses publiques néfastes pour le climat et la biodiversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

A défaut de créer une Loi de programmation pluriannuelle des financements pour la transition écologique, cet amendement propose de mieux cadrer le volet écologique de la politique énergétique.

En effet, nos objectifs en matière climatique demandent une transformation en profondeur de notre économie : il nous faut programmer et accompagner cette transformation si nous voulons la rendre effective. Le président s'est engagé à mettre en place une « programmation des investissements, secteur par secteur, territoire par territoire ». C'est l'occasion d'honorer ses engagements et de

permettre une meilleure trajectoire des finances publiques pour les secteurs clefs de la transition, les moyens des opérateurs publics pour la transition écologique, les objectifs de réduction de dépenses publiques néfastes pour le climat et la biodiversité ainsi que le verdissement des différents champs de dépenses publiques. Cette mesure servirait à améliorer la prise en compte des enjeux écologiques de la dépense publique pour renforcer la crédibilité de la transition. Surtout, elle permettrait à l'État et aux acteurs français de commencer à se projeter dans l'avenir avec des investissements sûrs. Il est aujourd'hui difficile voire impossible de faire des prédictions valables et cela est source d'une incertitude économique qui pénalise les entreprises mais aussi l'ensemble de la population. La bifurcation écologique nécessiterait une vraie loi de programmation des dépenses publiques. A défaut, commençons à en préciser les contours. Cette proposition est donc un premier pas pour une démarche avantageuse tant du point de vue économique qu'écologique.